



« Ecole de natation de la Ville de Bruxelles »

ASBL

N° d'association 7452002

120, rue de Lombartzyde à 1120 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2.261.05.52

www.natation.brussels

Piscines : Neder - Laeken - Centre

Aide au sport Ville de Bruxelles 2023-2024

L'école de natation n'est pas responsable de l'action "aide aux sports". Les informations sur cette page sont données à titre indicatif. Veuillez vous rendre sur le site de la Ville de Bruxelles.

<https://www.bruxelles.be/aide-au-sport>

Vous pouvez introduire votre demande à partir du vendredi 1er septembre jusqu'au vendredi 29 septembre 2023 uniquement.

- Toute demande introduite en dehors du délai imparti ne sera pas prise en compte.
- Seuls les dossiers corrects et complets seront traités, aucune relance ne sera envoyée. Les dossiers transmis par toute autre voie ou reçus hors-délai seront refusés.

Pour introduire une demande Aide au Sport, la procédure à suivre est la suivante :
Rendez-vous sur le site www.sportbruxelles.be

- Créez un compte client en définissant votre nom d'utilisateur (famille) et votre mot de passe
- Sélectionnez le menu Aide au Sport
- Renseignez la totalité des informations demandées sur le formulaire en ligne
- Joignez le fichier PDF de votre **avertissement-extrait de rôle 2022 - revenus 2021**. Attention : le PDF est le seul format autorisé, pas d'image, pas de photo (JPG, GIF ou autre).
- Imprimez le fichier PDF du **formulaire en ligne et faites-le compléter par le club sportif auprès duquel votre enfant est inscrit**. Ensuite, numérisez-le et joignez-le à votre demande. Attention : le PDF est le seul format autorisé, pas d'image, pas de photo (JPG, GIF ou autre).
- Sauvegardez votre formulaire et cliquez sur "envoyer".

1. Aide au Sport

Chaque année, la Ville de Bruxelles propose une Aide au Sport pour les enfants. Cette intervention financière est valable pour les personnes âgées de 6 à 18 ans et domiciliées sur le territoire communal.

L'action Aide au Sport est renouvelée pour la saison sportive 2021-2022.

L'Aide au Sport, d'un montant maximum de 100 euros, peut être utilisée afin de payer l'affiliation de votre enfant à un club sportif. Désormais, la procédure d'introduction du dossier de demande est entièrement informatisée.

Vous pouvez introduire votre demande à partir du **lundi 13 septembre jusqu'au vendredi 1er octobre 2021 uniquement**.

Attention :

- Toute demande introduite en dehors du délai imparti ne sera pas prise en compte.
- Seuls les dossiers corrects et complets seront traités, aucune relance ne sera envoyée. Les dossiers transmis par toute autre voie ou reçus hors-délai seront refusés.

Procédure

Pour introduire une demande Aide au Sport la procédure à suivre est la suivante :

- Rendez-vous sur www.sportbruxelles.be
- Créez un compte client en définissant votre nom d'utilisateur (famille) et votre mot de passe
- Sélectionnez le menu Aide au Sport

2.

Bienvenue au Service des Sports de la Ville de Bruxelles

La Ville de Bruxelles souhaite rendre le sport accessible à tous.

Le Service des Sports de la Ville de Bruxelles offre la possibilité de pratiquer de nombreuses disciplines sportives sur son territoire. Ce service organise également les Vacances Sportives pour les jeunes âgés de 8 à 16 ans (activités sportives lors des congés scolaires).

Le Service des Sports se charge d'informer le public des possibilités de pratiquer un sport sur le territoire de la Ville. Il octroie des subsides occasionnels ou annuels aux clubs sportifs.

Le Service des Sports assure également la promotion des événements auxquels il collabore. Il met à disposition, gratuite ou payante, les infrastructures sportives dont il assure la gestion et l'entretien.

Infos pratiques

Service des Sports
Palais du Midi, 3^e étage
rue Roger Van der Weyden 3, 1000 Bruxelles
Tél. : 02 279 59 80
Fax : 02 279 59 89
infosport@brucity.be

3.

Vous désirez créer un compte pour :

Connexi... Créer un compte

Un adulte

Un enfant

Une famille

Un club

Une société

Une école

4.

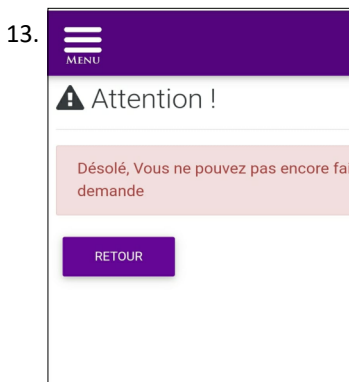
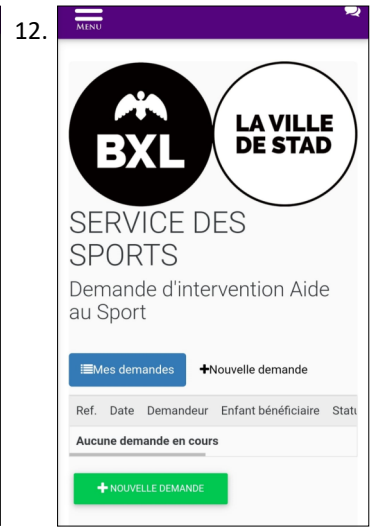
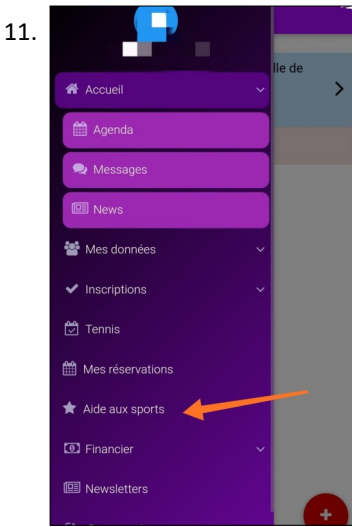
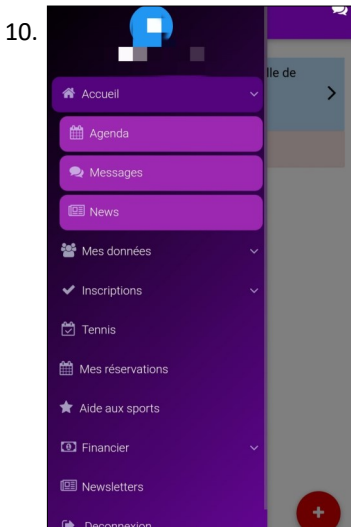
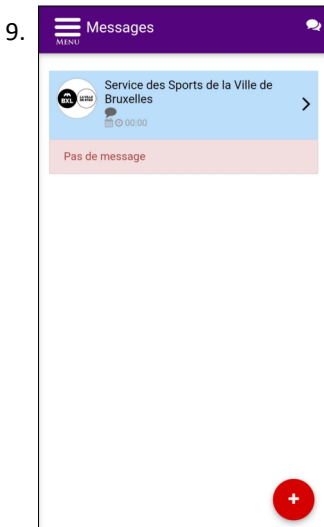
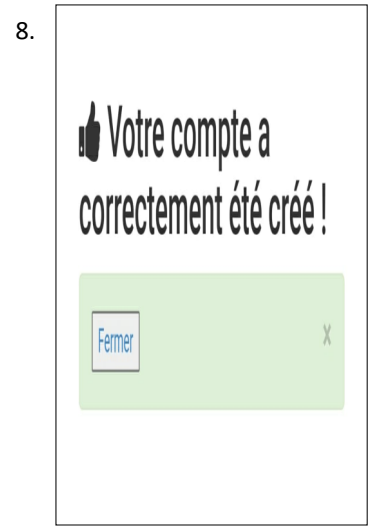
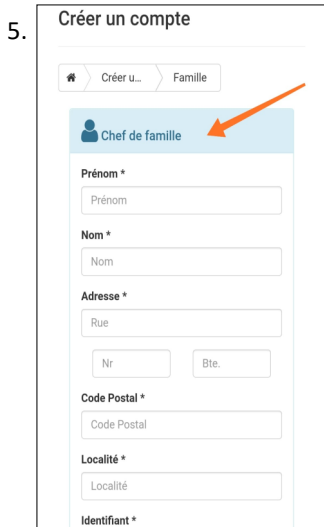
Les mots de passe doivent comprendre :

- ✓ Une lettre en minuscule
- ✓ Une lettre en majuscule
- ✓ Un nombre
- ✓ Min 8 caractères, max 20 caractères
- ✓ Caractères valides

Caractères valides :
Lettre de A à Z, a à z et 'é', 'è'
Les chiffres de 0 à 9.
Les caractères spéciaux suivants : () ~ ! @ \$ % ^ * *
_ : = -

- ✓ Le mot de passe et la confirmation doivent correspondre

Ne pas perdre le mot de passe



2. Introduire le formulaire compété par le club à partir du Vendredi 1er septembre jusqu'au vendredi 29 septembre 2023 uniquement.

- Sélectionnez le menu Aide au Sport
- Joignez le fichier PDF de votre avertissement-extrait de rôle 2022 - revenus 2021. Attention : le PDF est le seul format autorisé, pas d'image, pas de photo (JPG, GIF ou autre).
- Sauvegardez votre formulaire et cliquez sur "envoyer".

Pas d'accès à Internet ?

Des permanences facilitant l'introduction de votre demande se tiennent tout au long de l'action au rez-de-chaussée de Brucity (Rue des Halles 4 - 1000 Bruxelles) aux moments suivants :

- Lundi, mardi et mercredi entre 8h30 et 16h
- Jeudi entre 8h30 et 18h
- Vendredi entre 8h30 et 13h

Plus d'infos

- 02 279 59 80
- infosport@brucity.be